

Assemblée générale

Projet d'ordre du jour

Vendredi 27 janvier 2023 (13:30 – 15:00 CEST)

NH Bruxelles EU Berlaymont

Interprétation en EN, ES, FR

Déjeuner

13:30 Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

13:35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (16.09.22)

13:40 Comité exécutif

- Présentation des candidatures à la présidence pour la période 2023-2026
- Rendez-vous

13:55 Assemblée générale et Comité exécutif

- Présentation des candidatures à la présidence pour la période 2023-2026
- Désignation

14:05 Groupes de travail

- Présentation des candidatures des présidents pour la période 2023-2026
- Désignation

14:15 Année européenne des compétences

- Présentation de l'initiative par le représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et voie à suivre

14:55 AOB

15:00 Fin de la réunion

Pause-café



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Décision	Comité exécutif	Selon les Statuts, les membres du Comité exécutif sont désignés pour une période de trois ans par l'Assemblée générale. Conformément au règlement PCP, 60 % des sièges sont attribués à des représentants des pêcheurs, des opérateurs aquacoles, des représentants des secteurs de la transformation et de la commercialisation, et 40 % à des représentants d'autres groupes d'intérêt.	Nomination des membres du Comité exécutif pour la période 2023-2026.	- Règlement PCP - Règlement délégué - Statuts - Structure MAC - Règlement intérieur - Document de fond
Décision	Assemblée générale et Comité exécutif	Conformément au règlement relatif à la PCP, chaque conseil consultatif désigne un président par consensus. Selon les Statuts, la présidence de l'Assemblée générale et du Comité exécutif doit être nommée par consensus pour un mandat de trois ans par les membres de l'Assemblée générale parmi les membres de l'Assemblée générale.	Nomination du président pour la période 2023-2026.	- Règlement PCP - Statuts - Structure MAC - Règlement intérieur - Document de fond
Décision	Groupes de travail	Dans la structure du MAC, il y a trois groupes de travail ayant des domaines de responsabilité différents. La pratique a été l'élection des présidents des groupes de travail pour un mandat de trois ans par l'Assemblée générale. Par analogie, les règles prévues pour l'élection du président du MAC seront appliquées.	Nomination des présidents des groupes de travail pour la période 2023-2026.	- Structure MAC - Règlement intérieur - Document de fond
Information + Décision	Année européenne des compétences	La Commission a adopté une proposition visant à faire de 2023 l'Année européenne des compétences. L'objectif est de donner un nouvel élan à l'apprentissage tout au long de la vie et de promouvoir les possibilités de perfectionnement et de reconversion. Il vise également à contribuer au développement des outils	Présentation et échange de vues avec le représentant de la COM sur l'initiative. Décision sur la voie à suivre (par exemple, rédaction d'avis, suivi de	- Communiqué de presse

		de veille sur les compétences et à promouvoir des outils et des instruments permettant d'accroître la transparence et de faciliter la reconnaissance des qualifications.	l'évolution de la situation, aucune).	
--	--	--	---------------------------------------	--